Information : comment multiplier l'événement

Autor(en): **Desjardins, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1272

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1025557

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Des taxes d'orientation sont la condition de la libéralisation du marché de l'électricité

SOURCE:
Rudolf Rechsteiner, «Aufforderungen an einen offenen Strommarkt. Rahmbedingungen für Qualität und Sicherheit wichtig».
Neue Zürcher Zeitung, 9 septembre 1996

(*jd*) L'Union européenne a décidé de libéraliser progressivement le marché de l'électricité. Mais sans règles du jeu claires, cette libéralisation portera des atteintes graves à l'environnement et défavorisera les petits consommateurs.

Guerre des prix

Les électriciens helvétiques, confortablement installés dans leur monopole, ne voient pas d'un bon œil l'ouverture des marchés. Mais la Suisse, principale plaque tournante des échanges européens de courant, ne pourra pas se soustraire à ce mouvement de libéralisation. Aussi les producteurs-distributeurs exigent-ils la suppression des taxes et contraintes environnementales qui affectent négativement leur position concurrentielle. L'économiste Rudolf Rechsteiner, conseiller national socialiste bâlois, rétorque qu'au contraire un marché libre ne peut fonctionner que dans la transparence des coûts et l'égalité des opérateurs face aux exigences de protection de l'environnement.

L'ouverture du marché sans conditions ne va pas stimuler un usage efficace et ménager de l'électricité. La baisse des prix induite par la concurrence découragera les investissements de rationalisation et les efforts des distributeurs pour conseiller leurs clients. Le consommateur donnera la préférence au courant bon marché produit dans des pays où les exigences écologiques et de sécurité sont faibles. Ce choix freinera le développement des énergies renouvelables, plus coûteuses. Enfin, l'ouverture progressive du marché, d'abord en faveur des gros consommateurs, risque de coûter cher aux ménages et à l'artisanat qui paieront la facture de la guerre des prix et de la sous-enchère entre producteurs.

Abaisser les coûts d'utilisation

Rudolf Rechsteiner rappelle que dans un marché digne de ce nom, chacun assume les coûts qu'il engendre, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Aussi la libéralisation doit s'accompagner de taxes d'orientation (comme en Suède, au Danemark et en Hollande) entièrement remboursables aux consommateurs. Une politique moderne de l'énergie ne vise pas à abaisser le prix mais le coût d'utilisation de l'énergie. Un prix élevé conduit à un usage plus efficient et donc à un coût final moindre; et il stimule le développement technique et la diffusion des nouvelles énergies. ■

CERCLE FERMÉ

Virés du WIR

(gs) Dans *DP* 1270, nous avions montré en quoi le système WIR était contraignant pour les adhérents à la coopérative et pour les employés de ces entreprises. Ceux-ci ont, en outre, l'interdiction d'émettre des critiques publiques à l'encontre du système, sous peine de boycott.

A la télévision suisse-allemande, un imprimeur bernois s'est plaint publiquement des effets pervers de WIR. La riposte de la Banque n'a pas tardé: « pour les adhérents WIR qui s'expriment ouvertement contre le système WIR, nous n'aurons aucune compréhension». Résultat: le compte WIR de l'imprimeur est fermé. L'employeur a le choix entre laisser la monnaie aux clients, l'échanger contre de l'argent liquide, ce qui est interdit ou alors au marché noir, – ou l'inscrire dans les pertes de l'entreprise. Autre cas déclaré indésirable par la centrale WIR: un entrepreneur avait écrit une lettre ouverte dans le *Bund* affirmant que la grande majorité des adhérents WIR «haïssaient» ce système. L'entrepreneur en question a été tracé de la liste WIR pour cause «de diffamation et de dénigrement».

Les responsables WIR se veulent rassurants; selons eux, les critiques dont ils font l'objet restent rares et sans conséquences. Ils annoncent même que la confiance dans le système a encore augmenté ces dernières années.

Pourtant une enquête menée par l'Université de Saint Gall montre que les deux tiers des personnes interrogées appartenant au système lui reconnaissent de multiples désavantages et 52% d'entre elles seraient favorables à sa suppression. Depuis 1993, 12 000 comptes WIR ont été fermés. ■

INFORMATION

Comment multiplier l'événement

(*ad*) On sait comment *Le Matin*, sur la base d'une information fausse d'un magistrat, non contrôlée, a laissé croire que l'Etat de Vaud avait hérité de 360 millions. Le lendemain, toute la presse rectifie, avec plus ou moins de bonheur. Ainsi *24 Heures* annonce sur affichette: «Comment 360 millions échappent à l'Etat», tout en expliquant dans un article honnête que cette somme ne lui avait en fait jamais été destinée. Révélateur. Il suffit que la nouvelle, même fausse, ait été écrite dans un journal pour qu'elle ait été vraie le temps d'une journée. Normal donc que, annonçant la méprise, le journal fasse comme si la somme avait appartenu à l'Etat, puis lui avait échappé. On n'aime guère se faire du tort entre confrères. ■